

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 64/755 du 7.8.84
/MTPS.DGTFP.DFP.
portant reclassement et nomination de Monsieur
MAZALA Philippe, Secrétaire d'Administration
Principal de 6^e échelon des S.A.F.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A :

D.G.D.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la Loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonction-
naires de la République Populaire du Congo;
(/u l'Arrêté n°2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
(/u le décret n°59-23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'inté-
gration des fonctionnaires dans les catégories L.C.D. et E des cadres;
(/u le décret n°62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut Commun des
cadres de la catégorie A des S.A.F.
(/u le décret n°67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son
article 1er Paragraphe 2;
(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des Avance-
ments des Agents de l'Etat,
(/u le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u la Rectification n°01-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80-644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux Intérim des Membres
du Gouvernement;
(/u la lettre n°696/DGL/DAF du 22/5/84 du Directeur Général des Douanes
et Droits Indirects transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u l'Arrêté n°8772/MTPS.DGTFP.DFP.DFP du 14 Novembre 1983 portant
promotion au titre de l'année 1981 des fonctionnaires des cadres des catégories
A2 et B des S.A.F. (Administration Générale et Travail)

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Monsieur MAZABA Philippe, Secrétaire Principal d'Administration de 6^e échelon indice 860 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville, titulaire du Certificat de Fin de stage de formation professionnelle de Contrôleur du Commerce Intérieur et des Prix et d'une Attestation de Stage sur les questions de Repression des Fraudes et de contrôle qualitatif obtenu à Paris (France), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 2^e échelon indice 890. ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin.-

Brazzaville, le 7 AOÛT 1961

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MALISONA -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Isidore Ossatoumba LEKOUNDELOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC1
DGTFI/DFP.....3
D.G.F.....3
D.C.F.....2
SGCM/BC.....2
D.G. LOUANES.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1